

# Compte-rendu du Conseil municipal

## Séance du 30 Août 2012

### **Des travaux qui se poursuivent et des projets qui se précisent**

#### **❶ Rue de la Vendée/ Rue du Paradis : des avenants au marché pour travaux complémentaires**

En cours de chantier, les modifications suivantes sont intervenues :

- remplacement du bi-couche par un enrobé clair sur les trottoirs de la rue du Paradis (travaux qui seront réalisés début octobre)
- renforcement de l'empierrement d'une fraction de la rue de la Vendée
- création rue des Bouffardières :
  - Des amorces du futur réseau eaux usées
  - Des amorces des effacements des réseaux électriques et de l'éclairage public

Ces avenants se montent à 32.999,91 € HT

#### **❷ Rue du Paradis : consolidation du réseau eaux usées**

En effet, le réseau eaux usées s'est avéré, après étude complémentaire, comme partiellement défaillant. Pour y remédier, une opération de renforcement par intérieur (dite chemisage) est nécessaire. Après appel d'offre, l'entreprise AREHA a été retenue pour un montant de 20 380 € HT. Ces travaux devraient être planifiés prochainement.

#### **❸ Assainissement de la Marche : adoption du dossier de consultation des entreprises**

Après la convention qui avait été signée avec la ville de Clisson pour permettre le raccordement des réseaux, le bureau d'étude Technam vient de finaliser le dossier technique des travaux, lequel est adopté par le Conseil Municipal. L'appel d'offres pour la sollicitation des entreprises va ainsi être lancé, pour un démarrage des travaux souhaité fin octobre.

#### **❹ Cimetière : la reprise des concessions se poursuit**

En même temps que la reprise des concessions, l'entreprise Retailleau va procéder à la réhabilitation des concessions qui demeurent dans le patrimoine communal et à l'installation prochaine du colombarium.

Par ailleurs, deux autres types de travaux sont à l'étude :

- la réhabilitation du mur d'enceinte et l'installation d'un portail et d'un portillon côté place Vincent Anquer,
- l'aménagement des allées et la réalisation d'un plan incliné pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite entre les 2 niveaux du cimetière.

#### **❺ Place de l'Eglise : renouvellement du mobilier urbain**

La reprise de ce mobilier urbain de la place de l'Eglise était en projet depuis quelque temps. Maintenant que les travaux des rues de la Vendée et du Paradis touchent à leur fin, le bureau d'étude Technam est retenu pour faire des propositions d'aménagement.

### **Lotissements**

#### **❶ Le Clos du Bordage : ajustement de la surface constructible de chacun des lots**

Alors que les travaux de viabilisation ont démarré en juin, les contacts se poursuivent avec les acquéreurs potentiels. Dans la réflexion qui a prévalu pour la définition du règlement de ce lotissement, les lois SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) et Grenelle 2 ont été prises en

compte. Ainsi, une emprise constructible a été arrêtée lot par lot, l'objectif étant d'inviter à la construction de maison compacte comportant un étage.

Cette situation n'est pas toujours techniquement satisfaisante et une surface constructible de l'ordre de 5 à 10 % demeurerait disponible. Au regard de ces éléments et tout en conservant la philosophie du lotissement, une modification du règlement va être réalisée.

De plus amples informations peuvent être données en Mairie.

## ② Le Clos des Galésières : un lotissement privé de 13 lots

Un promoteur, France TERRE DEVIQ, après avoir acquis une parcelle privée impasse des Galésières, va réaliser un lotissement de 13 lots. Dans le cadre de l'attribution du permis de lotir et après divers échanges, et sous réserve du respect du cahier des charges défini, les aménagements collectifs (voirie en enrobé, éclairage public et autres équipements, ...) seront rétrocédés pour être intégrés dans le domaine public communal et ainsi en faciliter la gestion ultérieure.

## **Ventes de petites parcelles**

### ① La Hynoire : rétrocession de 138 m<sup>2</sup>

Les 3 propriétaires, M. et Mme GAULTIER, M. Hervé BROCHARD et Mme Nadine BROCHARD, ont exprimé le souhait d'acquérir une surface totale de 138 m<sup>2</sup>, propriété de la commune. En intégrant l'indemnité d'éviction aux agriculteurs exploitants et après estimation des Domaines, le prix de cession est de 6,68 €/m<sup>2</sup>.

### ② Village du Bordage : cession de 159 m<sup>2</sup>

En bordure du lotissement du Clos du Bordage, et afin de permettre un alignement, Mr et Mme Traillard se sont portés acquéreurs d'une parcelle communale de 159 m<sup>2</sup>. L'estimation de France Domaine est le prix retenu, soit 20 €/m<sup>2</sup>.

### ③ Hameau des Giraudelles :

Une parcelle de 195 m<sup>2</sup> avait été conservée par la commune pour cause de servitude de tréfonds. M. et Mme HUCHET, riverains, sont intéressés pour acquérir ladite parcelle. Le prix de vente après estimation de France Domaine est de 20€/m<sup>2</sup>.

## **Location de terres agricoles**

Après la cessation d'activité d'un exploitant agricole, la commune s'est rendue propriétaire en 2009 d'une surface d'un peu plus de 8 ha qui est devenue disponible en 2011. Par l'acquisition de cette surface, l'objet était ainsi de pouvoir permettre une compensation aux agriculteurs concernés par l'emprise foncière de la future voie de contournement Sud.

Même si ce projet prend du retard, il convient d'affecter cette surface foncière et permettre son exploitation par les agriculteurs concernés par ce projet :

- Le GAEC Les Quatre Saisons (La Flavrière - LA BERNARDIERE) pour 6,40 ha
- M. Denis CLENET (La Vrignaie - CUGAND) pour 1,87 ha

Le fermage demandé sera de 98,49 €/ha base 2011, avec une actualisation qui sera connue en octobre.

## **Tarifs 2013 pour la location de l'Espace Culturel du Doué**

Des demandes de location sont faites pour l'année 2013. Aussi, en attendant le bilan de fonctionnement de l'année 2012, le Conseil se prononce pour une augmentation de 2%. Des tarifs qui seront les suivants :

Tarifs du 1/01/2013 au 31/12/2013	Associations		Particuliers		Entreprises, C.E., autocaristes,...	
	Cugand	Hors Cugand	Cugand	Hors Cugand	Cugand	Hors Cugand
Salle + Office + Bar	173 €	612 €	612 €	918 €	714 €	1 020 €
Si location salle complète (la veille 16h)	102 €	153 €	102 €	153 €	102 €	153 €
Office + Bar	87 €	306 €	306 €	459 €	357 €	510 €
Loges	31 €	76 €	51 €	76 €	51 €	76 €
Sonorisation	31 €	62 €	31 €	62 €	31 €	62 €
Vidéoprojecteur	31 €	62 €	31 €	62 €	31 €	62 €
Régie-son	51 €	102 €	Non disponible à la location		51 €	102 €
Gradins	51 €	102 €			51 €	102 €
Eclairage scène	20 €	20 €			20 €	20 €

### Activités d'été pour les 11-14 ans :

C'est dans la bonne humeur que les jeunes de 11-14 ans se sont retrouvés cet été pour participer à différentes activités.

Chaque semaine (du 9 au 24 juillet), ils ont pu se surpasser lors de tournois sportifs. Ils ont aussi mis en pratique leurs talents culinaires lors d'une soirée « Master Chef » avec d'autres jeunes de communes environnantes, ainsi qu'une « soirée No sushi » où leurs parents étaient les invités.

Des sorties laser game, Futuroscope, Océanile restent à leurs yeux des journées « spéciales ».

38 jeunes ont participé la première semaine et une vingtaine les deux suivantes.

Un mini-séjour à Poupet nous a permis de passer de bons moments (canoë et jeux nocturnes - inoubliable ! – et pour certains un premier concert : Irma, Laurent Voulzy.

### C'est la rentrée !

Alors que les derniers chiffres des inscriptions dans les écoles cugandaises ainsi qu'au Pôle Jeunesse, ne sont pas encore connus, des projets pédagogiques se mettent en place. Les interventions « Danse et Musique » seront organisées au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans les écoles. Ces interventions font l'objet d'une subvention versée par le Conseil Général.

### Des changements dans les services communaux

- Mme Emmanuelle Dubourg nouvelle secrétaire générale de la Mairie.

Arrivée le 6 août, elle remplace Mme Jahan. Agée de 27 ans, Mme Dubourg est titulaire d'un master des Sciences de l'Education et a exercé dans ce secteur pendant 3 ans. Elle a réalisé ensuite un cycle de formation à l'Institut Supérieur de Formation des Cadres Territoriaux (ISFCT) au terme duquel elle effectuait un remplacement à la Mairie de Bazoges en Pailiers, avant de rejoindre les services de la commune.

- Mr Martial André, 23 ans complète l'équipe technique depuis le 3 septembre.

Intéressé par le poste proposé (une fonction de généraliste avec une spécificité espaces verts et floriculture), M. André originaire de Combourn, était en poste à la ville de Rennes.

A l'un et à l'autre, nous leur souhaitons la pleine réussite dans leur nouvelle fonction, et nous ne doutons pas que vous saurez leur réserver un bon accueil.

## **Les autres décisions du conseil municipal**

- 1 Subvention spéciale pour l'association Réel : L'association REEL a une mission sous différentes formes d'aide et d'accompagnement de personnes en chômage de longue durée et en difficulté. C'est dans cet esprit qu'elle a mis en place différents dispositifs et notamment des chantiers d'insertion qui sont sollicités d'ailleurs par différents acteurs communaux. Aujourd'hui locataire de ses bureaux, elle souhaite les regrouper sur le même site que ses ateliers et améliorer ainsi son efficacité. Cette opération a cependant un coût et elle sollicite des collectivités où elle intervient une subvention d'investissement de 2€/hab. Au regard de la mission assurée et après concertation avec les autres collectivités <sup>(1)</sup>, le conseil municipal a donné son accord pour une participation de 6 600 €.  
  
<sup>(1)</sup> Communes des cantons de St Fulgent, Rocheservière et Montaigu
- 2 Transfert des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes « Terres de Montaigu »,  
Afin de se préparer à cette mission qui lui reviendra à partir de l'entrée de Cugand le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les informations d'urbanisme détenues par les services de l'Etat (DDTM, Direction Départementale du Territoire et de la Mer) vont être transmises à la communauté de communes « Terres de Montaigu »..
- 3 Parc d'Activité Vendée Sud Loire : affectation de la taxe professionnelle 2010-2011  
Après les différentes réformes de l'Etat et après concertation avec les services fiscaux et préfectoraux, un accord entre les différentes collectivités membres est nécessaire pour permettre cette redistribution de la taxe professionnelle. La part reversée à la commune est de 24 024,34 €.

***Prochain conseil municipal le 27 Septembre 2012.***